

## CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

## DEPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES SOCIALES DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

Bureau n° 17 – Secteur INTERNES Tél.: 33 (0)3 83 85 24 37 ou 18 58 ou 29 94 E-mail: DAM.internes@chu-nancy.fr

## DEMANDE DE CONGES ANNUELS INTERNES EN MEDECINE, PHARMACIE ET ODONTOLOGIE

<u>REFERENCE</u>: Art R 6153 – 12 du Code de la Santé Publique relatif internes en médecine, en odontologie et en pharmacie

L'interne a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable (...).

La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables.

<b>N° matricule obliga</b> (Situé en haut à droit	toire : te du bulletin de salaire)			
Nom et Prénom :				
Fonctions :				
Service :			Etablissement :	
Congés sollicités :	Du	au		inclus
	Date de reprise :			
	Soit	jours <b>(le samedi e</b>	est à inclure dans le no	ombre de jours)
Nom d'un remplaçan	t éventuel (dans le service	e et dans les gardes) :		
			Date :	
Signature du remplaçant :			Signature	
N.B. : Les demand moins avant la dat	es de congés doivent êt e de départ sauf cas de f	re adressées à la Direct force majeure justifiée.	ion des Affaires Médi	cales 15 jours au
Avis du Chef de Serv	vice : - FAVORABL - DEFAVORA		F:	
Signature :				